

Règlement des cotisations

Ce règlement est valable pour l'année associative 2018

Brokers en assurance

Cotisation d'entrée
Cotisation de réadmission

CHF
Affiliation
à part entière

CHF
Affiliation
partielle

3'000.--
*

500.--
*

Cotisation par année

Cat. A 1 - 5 collaborateurs
Cat. B 6 - 10 collaborateurs
Cat. C 11 - 15 collaborateurs
Cat. D 16 - 20 collaborateurs
Cat. E 21 - 30 collaborateurs
Cat. F 31 - 50 collaborateurs
Cat. G 51 - 75 collaborateurs
Cat. H 76 - 100 collaborateurs
Cat. I 101 - 250 collaborateurs
Cat. K plus de 250 collaborateurs

2'000.--
2'250.--
2'500.--
2'750.--
3'250.--
4'000.--
5'000.--
6'000.--
7'000.--

1'000.--
1'250.--
1'500.--
1'750.--
2'250.--
3'000.--
4'000.--
5'000.--
6'000.--

selon convention
particulière

selon convention
particulière

Cotisation supplémentaire par année

en tant que fabricant de logiciel broker pour propre besoin

1'000.--

1'000.--

L'année de l'affiliation la cotisation est calculée de la manière suivante:

Enregistrement au 1^{er} trimestre: 100% / 2^e tr.: 75% / 3^e tr.: 50% / 4^e tr.: 25%

Organisation de support broker (Management BackOffice)

Cotisation supplémentaire à l'affiliation à part entière ou partielle

Cotisation par année pour le nombre de collaborateurs externes (freelance) sans login

Cat. A 1 - 25 freelances
Cat. B 26 - 50 freelances
Cat. C 51 - 75 freelances
Cat. D 76 - 100 freelances
Cat. E 101 - 150 freelances
Cat. F 151 - 200 freelances
Cat. G plus de 200 freelances

500.--
1'000.--
1'500.--
2'000.--
2'250.--
2'500.--

500.--
1'000.--
1'500.--
2'000.--
2'250.--
2'500.--

selon convention
particulière

selon convention
particulière

L'année de l'affiliation la cotisation est calculée de la manière suivante:

Enregistrement au 1^{er} trimestre: 100% / 2^e tr.: 75% / 3^e tr.: 50% / 4^e tr.: 25%

Assureurs

Cotisation d'entrée
Cotisation de réadmission

10'000.--
*

10'000.--
*

Cotisation par année

Cat. A 5 domaines d'activités selon PID
Cat. B 4 domaines d'activités selon PID
Cat. C 3 domaines d'activités selon PID
Cat. D 2 domaines d'activités selon PID

35'000.--
30'000.--
25'000.--
20'000.--

n/a
n/a
n/a
15'000.--

L'année de l'affiliation la cotisation est calculée de la manière suivante:

Enregistrement au 1^{er} trimestre: 100% / 2^e tr.: 75% / 3^e tr.: 50% / 4^e tr.: 25%

Règlement des cotisations 2018

	CHF Affiliation à part entière	CHF Affiliation partielle
Fabricants de logiciels		
Cotisation d'entrée	5'000.--	5'000.--
Cotisation de réadmission	*	*
Cotisation par année	5'000.--	3'000.--
L'année de l'affiliation la cotisation est calculée de la manière suivante: Enregistrement au 1 ^{er} trimestre: 100% / 2 ^e tr.: 75% / 3 ^e tr.: 50% / 4 ^e tr.: 25%		
Partenaires stratégiques		
Cotisation d'entrée	5'000.--	5'000.--
Cotisation de réadmission	*	*
Cotisation par année	5'000.--	3'000.--
L'année de l'affiliation la cotisation est calculée de la manière suivante: Enregistrement au 1 ^{er} trimestre: 100% / 2 ^e tr.: 75% / 3 ^e tr.: 50% / 4 ^e tr.: 25%		

* **Cotisation de réadmission**

La cotisation de réadmission est fixée par le Comité directeur et perçue en cas de nouvelle entrée après interruption de l'affiliation.

La cotisation s'élève

~au minimum à la cotisation d'entrée selon le règlement en vigueur.

~au maximum aux cotisations annuelles économisées selon le règlement en vigueur.

Règlement des frais d'utilisation - Informatique

	CHF Affiliation à part entière	CHF Affiliation partielle
Assureurs		
Forfait par année pour l'utilisation du BrokerGate®	10'000.--	5'000.--
Remarque: les assureurs qui ont payé en 2015 ou en 2016 la cotisation particulière pour l'assainissement de l'infrastructure informatique bénéficient d'un forfait d'utilisation réduit en 2017 et en 2018: en 2017 CHF 0, en 2018 CHF 5'000.-		
Cotisation supplémentaire par année par broker activé par l'assureur (jour de référence 01.01.)	25.--	50.--
Forfait par année pour l'utilisation du service DXP		
en 2017	5'000.--	2'500.--
en 2018	10'000.--	5'000.--
en 2019	15'000.--	7'500.--

Les frais sont calculés l'année du raccordement à la production de la manière suivante:

Raccordement au 1^{er} trimestre: 100% / 2^e tr.: 75% / 3^e tr.: 50% / 4^e tr.: 25%

Brokers

Forfait par année pour l'utilisation du BrokerGate®	gratuit	gratuit
Forfait par année pour l'utilisation du service DXP	gratuit	gratuit

Les frais sont calculés l'année du raccordement à la production de la manière suivante:

Raccordement au 1^{er} trimestre: 100% / 2^e tr.: 75% / 3^e tr.: 50% / 4^e tr.: 25%

Fabricants de logiciel

Forfait par année pour l'utilisation du BrokerGate®	5'000.--	5'000.--
Cotisation supplémentaire par année par broker activé par le fabricant de logiciel (jour de référence 01.01.)	25.--	25.--
Forfait par année pour l'utilisation du service DXP	gratuit	gratuit

Les frais sont calculés l'année du raccordement à la production de la manière suivante:

Raccordement au 1^{er} trimestre: 100% / 2^e tr.: 75% / 3^e tr.: 50% / 4^e tr.: 25%

Partenaires stratégiques

Forfait par année pour l'utilisation du BrokerGate®	20'000.--	20'000.--
Cotisation supplémentaire par année par broker activé par le partenaire stratégique (jour de référence 01.01.)	25.--	25.--

Les frais sont calculés l'année du raccordement à la production de la manière suivante:

Raccordement au 1^{er} trimestre: 100% / 2^e tr.: 75% / 3^e tr.: 50% / 4^e tr.: 25%

Approuvé par les membres lors de l'assemblée des membres du 5 avril 2017.

06.04.2017/GS